

**CREATION DES EMPLOIS PERMANENTS**

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de pourvoir aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois repris dans les tableaux ci-dessous :

Poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Quotité de temps	Nombre
Menuisier	C	Adjoint technique	Temps complet	1
	C	Agent de maîtrise	Temps complet	1
Responsable d'unité florale	B	Technicien	Temps complet	1
	C	Agent de maîtrise	Temps complet	1
Coordonnateur financier et comptable	A	Attaché	Temps complet	1
	B	Rédacteur	Temps complet	1
Administrateur systèmes et réseaux	A	Ingénieur	Temps complet	1
Adjoint technique maintenance et entretien	C	Adjoint technique	Temps complet	5
			Temps non complet (31,5h/35h)	1
Agent de surveillance	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Agent de propreté	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Chauffeur	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Agent d'entretien	C	Adjoint technique	Temps non complet (28h/35h)	1
Agent d'accueil	C	Adjoint administratif	Temps complet	1
Photographe	C	Adjoint administratif	Temps complet	1

Conseil Municipal convoqué le : Jeudi 23 Juin 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU MERCREDI 29 JUIIN 2022**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Monsieur Modou FALL Conseiller Municipal

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT jusqu'à 18h15 et à partir de 19h40, Adjoint au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT jusqu'à 17h45, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Anabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame Valérie GENEVET,

Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur Alain BOONEFAES de 18h15 à 19h40,

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Emmanuelle PERY,

Madame Nathalie RIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Anabelle SALA à partir de 17h45,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Raoul DEFRUIT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Assistante de gestion administrative	C	Adjoint administratif	Temps complet	1
Agent d'animation	C	Adjoint d'animation	Temps non complet (31,5h/35h)	1
Educateur sportif	B	Educateur des APS	Temps complet	1
Technicien bâtiment	B	Technicien	Temps complet	1
	C	Agent de maîtrise	Temps complet	1
ASVP	C	Adjoint technique principal 2ème classe	Temps complet	1
Agent de restauration	C	Adjoint technique principal 2ème classe	Temps complet	1

Filière	Grade actuel - postes à supprimer	Grade de destination - postes à créer	Nombre de postes
ADMINISTRATIVE	Adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1
CULTURELLE	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal de 1ère classe	Attaché	1
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Rédacteur principal de 2ème classe	3
TECHNIQUE	Technicien principal de 1ère classe	Ingénieur	1
TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal	Technicien	1

Le Comité Technique réuni le 15 Juin 2022 a émis un avis favorable à l'unanimité à la suppression de ces emplois et a été informé de la création de ces emplois.

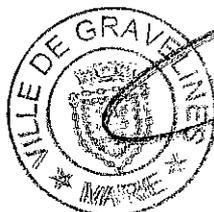
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- La dépense sera imputée au chapitre **012** du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 29 JUIIn 2022  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,**



**Bertrand RINGOT**